

Il est peu connu que tous les enfants peuvent bénéficier de 20 examens pendant leurs 16 premières années.

Souvent, les parents présentent très régulièrement leur enfant chez le médecin jusqu'à 18 mois.

Ensuite, il lui faut être malade pour se rendre chez son médecin.

Pourtant, l'enfant est pris en charge à 100 %, au cours des examens annuels possibles :

- de 2 à 6 ans, un examen annuel prévu

Trois examens annuels sont encore possibles après 6 ans :

- entre 8 et 9 ans
- entre 11 et 13 ans
- entre 15 et 16 ans

Ces examens permettent d'aborder tous les aspects de la santé et d'inciter ces jeunes à en prendre soin. Leur gratuité est peu connue du public et nous souhaitons la diffuser.

Pour être utilisés, ces examens devraient bénéficier de communication plus large – comme pour les dents.

Il est regrettable de ne pas en profiter, surtout qu'à la puberté, les changements sont particulièrement rapides et amènent les adolescents à s'interroger. Les examens annuels sont aussi prévus pour permettre cet accompagnement essentiel.

Le Figaro,

31/05/2021